

■ **Décision SGA-DEC-2025-n°540**

Objet : show vtt bmx et show live painting, le 25 octobre 2025 – un nouveau visage pour mon quartier – acte 3

Citoyenneté et Vie Associative

La Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024; portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite signer une convention de prestation, avec la société Atom talent, sise 2 rue Pierre Blanc à Lyon (69000), pour l'animation d'un show de vtt – bmx et d'un show live painting, dans le cadre de l'événement « Un nouveau visage pour mon quartier – acte 3 », le samedi 25 octobre 2025,

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de prestation de services pour la prestation susmentionnée.

Article 2 : De verser à ladite société le montant de la prestation fixé à 4 950,00 euros TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

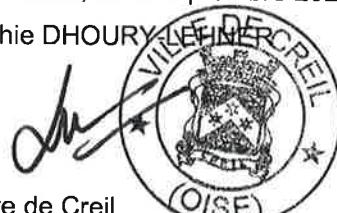
Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 29 septembre 2025

Sophie DHOURY



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 06 octobre 2025

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 06 octobre 2025

Date de publication sur le site de la Ville : 06 octobre 2025



Convention entre Atom Talent et la Ville de Creil

ENTRE

La Ville de CREIL, représentée par monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire agissant en cette qualité aux fins des présentes et dûment habilités par délibération du conseil municipal en date du 06 février 2023 et certifiée exécutoire le 15 février d'une part,

ET

L'entreprise Atom Talent, située au 2 rue Pierre Blanc, 69001 Lyon.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : OBJET

La ville de Creil souhaite mettre en place un show de vtt – bmx et un show de live painting dans le cadre de l'évènement « un nouveau visage pour mon quartier – acte 3 », prévu au quartier du Moulin le samedi 25 octobre 2025.

Article 2 : ENGAGEMENTS DE Atom Talent

S'engage à :

- Assurer un show de vtt / bmx de 45 min (fourniture du matériel de show, moments d'échanges avec le public, speaking)
- Assurer un show de live painting (création d'une toile sur mesure en performance live pendant 1 à 2H)

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE CREIL

La ville s'engage à :

- Rémunérer Atom Talent

Article 4 : DUREE

L'animation aura lieu le samedi 25 octobre 2025 à 18H, place Rodin.

Article 5 : PRESTATION

La Ville s'engage à verser la somme de 4950 € TTC sur présentation d'une facture émise sur Chorus Pro.

Article 6 : ASSURANCE

Il appartient à Atom Talent comme à la Ville de Creil de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement des actions et du projet. En cas de défaut de l'une des parties, la responsabilité de l'autre partie ne pourra pas être engagée ou même recherchée.

Article 7 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements respectifs, la convention sera résiliée. La résiliation de la présente convention ne peut donner droit à un versement de dommages et intérêts à l'une ou l'autre des parties.

Fait à Creil, le 23/09/2025.

Atom Talent ,
Thomas Caillier
Le 23/09/2025



Sophie D HOURY 
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire